

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°19 – 2012

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 250'000.— pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU

Responsable : Jean-Noël Goël

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Historique et contexte

Le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) a été adopté par les Autorités des communes, de la région et du canton en 2006. Il s'agit d'un document d'orientation qui s'attache à organiser les différentes communes de l'agglomération de Nyon autour d'une vision partagée en matière de paysage, d'urbanisme, d'environnement et de mobilité. Cet instrument contractuel engage les partenaires du SDAN à travailler pour leurs intérêts communs de façon partenariale et concertée.

Une nouvelle charte régissant le fonctionnement de l'agglomération, ainsi qu'un catalogue de mesures pour la mise en place du SDAN ont été adoptés en 2011.

Différents chantiers ont été engagés. Parmi ces derniers, le chantier n°1 relatif au développement urbain le long de la route de distribution urbaine a été l'objet d'une vaste étude de conception directrice adoptée formellement par les partenaires en 2010.¹

Le potentiel de développement important le long de la route de distribution urbaine (RDU) (12'000 habitants et 5'500 emplois supplémentaires) confère à ce projet un caractère inédit dans le district de par sa dimension. Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici à 2030.

Ces nouveaux développements devront s'intégrer dans un contexte fonctionnel de mobilité en limite de capacité dans plusieurs secteurs de l'agglomération Nyon-Gland, l'adaptation et la réalisation de nouvelles infrastructures influenceront l'essor du périmètre. Il s'agira de procéder par étapes, d'engager la conception de quartiers durables et de concrétiser les mesures appropriées en matière de mobilité durable. Il s'agira également de développer des lieux de vie intégrés à l'existant, favorisant la mixité et la qualité de vie, exprimés dans un concept d'urbanisation et d'aménagement.

2. Pourquoi un chef de projet et pourquoi maintenant ?

Les ressources en présence, tant dans les communes qu'au niveau de la région, sont insuffisantes pour conduire un tel projet. Si les collectivités ne trouvent pas les moyens de mettre en place ce projet, le développement projeté ne se fera pas.

¹ Le dossier de conception directrice de la RDU a été l'objet d'un examen préalable auprès des services de l'Etat (Cf annexe 1)

Un projet de cette importance nécessite que dès à présent des moyens soient mobilisés pour engager sa concrétisation qui se matérialisera pour l'essentiel dans une dizaine d'années.

Si l'on prend comme exemple le secteur de Prangins nord, les démarches de « réservation foncière » sont déjà engagées, elles constituent un préalable aux approches techniques qui sont en préparation. Dans le meilleur des cas, les premières constructions verront le jour entre 2018-2020.

Le tableau ci-après met en évidence une partie des actions qui doivent être engagées durant les cinq prochaines années et qui concernent toutes ou une partie des communes territoriales du périmètre.

Eysins	Nyon	Prangins
Etude d'impact environnemental sur l'entier du périmètre, permettant de définir précisément les enjeux environnementaux et les mesures de compensation nécessaires		
Identification des mesures de développement paysager garantissant de bonnes connexions entre les milieux naturels sensibles		
	Etude de faisabilité de la seconde section RDU, franchissement Asse,...	
	Etude de faisabilité du franchissement NStCM permettant notamment de positionner la gare entre Plantaz et Reposoir	
	Procédure d'enquête du nouveau plan d'alignement routier 2ème section RDU	
Réalisation requalification RDU Eysins & desserte quartier Petite Prairie		
	Réflexion qualitative préliminaire sur les conditions du développement urbain Prangins-nord/Chantemerle	
Coordination du développement RDU & requalification sortie A1 de Nyon et Gland & développement du schéma directeur Gland-Vich		
Approche pour concrétiser les réservations foncières des futures zones de développement		
Déplacement de la ligne à HT le long de la RDU		
Planification énergétique territoriale		
Identification des conditions de la participation des tiers privés aux infrastructures et équipements selon les dispositions de la LICOM, de la LATC, harmonisation et coordination des approches		

Pour chacune de ces actions une organisation adéquate ainsi qu'un calendrier spécifique devront être mis en place ; selon les situations et les thèmes abordés la géométrie de l'organisation sera différente, elle sera en rapport avec les ressources et capacités des communes concernées ainsi que les partenaires à mobiliser.

3. La mission du chef de projet

L'engagement d'un chef de projet a pour but d'assurer le suivi et la coordination générale du projet de la RDU et du développement de ses quartiers.

La mission principale du chef de projet consistera à mettre en place un programme de travail opérationnel avec une identification budgétaire qui tienne compte des possibilités et conditions de financement liées aux institutions concernées (communes territoriales et communes du SDAN, région, canton).

Le chef de projet RDU sera le garant du concept RDU, il veillera à ce que l'ensemble des actions s'inscrive en cohérence dans l'entier du périmètre et en coordination avec les schémas directeurs voisins.

La tâche du chef de projet ne consistera pas à se substituer aux nombreuses compétences existantes dans le périmètre notamment au sein de la Ville de Nyon ou d'autres structures. Il pourra avoir un rôle différencié selon les communes et les attentes qu'exprimeront ces dernières. Il privilégiera la subsidiarité et conduira les démarches en partenariat jusqu'aux portes de la concrétisation dans le respect des différentes prérogatives des collectivités partenaires (communes, région et canton).

Dans un esprit d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de conduite de projet, selon les situations, le chef de projet devra en particulier intégrer et combiner plusieurs thématiques :

- suivi général de la conduite de la RDU avec le développement de ses quartiers,
- traitement des espaces publics,
- procédures de requalification / construction de voiries,
- optimisation de la maîtrise foncière notamment en lien avec les actions de la SOFREN,
- traitement des différentes questions environnementales notamment la conduite d'une étude d'évaluation environnementale stratégique sur l'entier du périmètre,
- urbanisation progressive des différentes pièces urbaines et l'intégration de différentes conditions-cadres garantes du bon fonctionnement futur de ces dernières (mixité, présence de services, types d'emplois, écoles,...),
- traitement de la mobilité multimodale (TIM, TP, continuité des réseaux modes doux) et du stationnement,
- développement paysager qui devra garantir de bonnes conditions de connexion entre les milieux naturels sensibles,
- planification énergétique territoriale qui sera intégrée dans les pièces urbaines,
- coordination de la maîtrise et de la valorisation foncières,
- coordination avec les projets des schémas directeurs voisins (Gland-Vich,...).

Le chef de projet devra être un généraliste avec des compétences en urbanisme, en ingénierie urbaine, avec une sensibilité aux sciences sociales, il devra disposer d'une expérience en management urbain. Le poste de chef de projet RDU ne peut être exercé que par un professionnel bénéficiant d'une expérience antérieure de confrontation aux problèmes urbains et de gestion de projet.

Il devra connaître le système de décision suisse et le fonctionnement des institutions vaudoises. Il disposera d'expérience dans le travail pluridisciplinaire et l'animation de groupes de travail. Il démontrera son aptitude à vulgariser des notions d'aménagement complexes et sa sensibilité aux instruments de communication.

4. Organisation et calendrier

La RDU constitue le chantier n°1 du SDAN. Son suivi politique est assuré (pour ses principales étapes) par le COPIL SDAN constitué des représentants politiques des 8 communes de la région et de deux responsables de services cantonaux (SDT & SM) Voir Annexe 2. En 2010, l'ensemble des partenaires a procédé à une validation de la conception directrice de la RDU.

Par délégation du COPIL SDAN, un groupe politique RDU (Groupil RDU) assure le suivi opérationnel du chantier n°1. Ce Groupil est constitué des représentants des communes de Nyon, Eysins et Prangins, du Conseil régional et du SDT. L'ensemble de ces représentants siège au COPIL SDAN.

Le groupe technique du SDAN assure l'accompagnement technique du projet de RDU. Ce groupe technique est constitué de représentants de la région (coordination du GT), des communes de Nyon (urbanisme), de Prangins (urbanisme) du canton (GOP-SDT). Ce groupe technique est complété pour le suivi de ce projet, selon les besoins, de compétences complémentaires provenant de la Ville de Nyon (travaux et environnement, mobilité,...), des autres communes, de la Région et du Canton.

Le COPIL SDAN produit annuellement un rapport de ses activités à l'adresse de ses partenaires qui peuvent ainsi apprécier le travail effectué par leurs délégués. Les activités du chef de projet seront intégrées dans le SDAN. Le chef de projet est donc encadré techniquement par le groupe technique RDU et politiquement par le Groupil RDU ainsi que par le COPIL SDAN. Il est attaché institutionnellement et administrativement au Conseil régional du district de Nyon. Cette dernière disposition permet au coordonateur de projet d'intégrer un dispositif mis en place par les communes de la région et dans lequel les questions de coordination avec les autres actions menées à d'autres échelons (SD intercommunaux (GV, NsTCM, PDRN, AFVG,...) sont traitées au quotidien.

La démarche d'engagement du chef de projet doit encore passer par les étapes suivantes :

Calendrier prévisionnel

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Dépôt du préavis aux Conseils communaux de Nyon et Prangins ainsi qu'au Conseil intercommunal (préavis type) | Juin à août 2012 |
| - Validation des préavis par les organes délibérants des communes et de la Région | Septembre-oct. 2012 |
| - Mise en place d'une structure d'organisation opérationnelle, finalisation du cahier des charges du chef de projet | Juillet-sept.2012 |
| - Procédure de recrutement du chef de projet | Octobre-Déc.2012 |
| - Entrée en fonction du chef de projet | 1 ^{er} trimestre 2013 |

5. Financement

Partenaire	Montant par année	Montant total sur cinq ans	Etat des validations
Conseil régional	50'000	250'000	Préavis en cours
Etat de Vaud	50'000	250'000	Accord du chef du DEC
Nyon	45'000	225'000	Préavis en cours
Prangins	30'000	150'000	Préavis en cours
Eysins	15'000	75'000	Préavis validé ²
Autres communes du SDAN	10'000	50'000	Accord des Municipalités
Total	200'000	1'000'000	

² La municipalité d'Eysins a obtenu l'accord de son organe délibérant sur la mise en place de l'opération et de son financement en décembre 2011.

La répartition tient compte des ressources techniques à disposition dans les communes et du phasage de mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers. Elle ne préfigure pas de la répartition au-delà des cinq années d'engagement et pourra être revue à cette échéance en fonction de l'état d'avancement du projet.

Rappel des éléments sur les potentiels de développement (Selon le concept RDU - mai 2010)

Potentiels	Eysins	Nyon	Prangins
Habitants	200	9'500 (dont 6'200 à long terme)	2'300
Emplois	1'050	3'450 (dont 1'700 à long terme)	1'000



5.1 Inscription du projet dans le programme des investissements régionaux

En matière d'investissement régional, le projet s'inscrit donc dans la famille grise des transports individuels motorisés. Le programme des investissements régionaux n'étant pas encore approuvé, cette dépense qui correspond pour une partie (50%) à la première étape du projet et pour une seconde partie à la préparation de la seconde étape du projet (50%) sera le moment venu transférée dans le programme des investissements régionaux.

Programme des investissements régionaux

Famille des Transports individuels motorisés : <i>Desserte des secteurs de développement stratégiques</i> <i>Route de distribution urbaine</i> <i>Montant total estimé : 42 millions</i> <i>(9 mio 1^{ère} étape, 9 mio 2^{ème} étape, 24 mio 3^{ème} étape)</i>				
Phases du projet	Coût total (million CHF)	Participation des tiers	Communes territoriales	Regionyon
Etape1 Préavis 8-12'' Préavis 19-12 1/2 <i>Sous-total provisoire</i>	0.245 0.500 0.745	45% 25%	31% 50%	24% 25%
Etape 2 Préavis 19-12 ½ <i>Sous-total provisoire</i>	0.500 1.245	25%	50%	25%
Etape 3				

6. Conclusion

La mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers est directement dépendante de l'engagement d'un chef de projet. Les enjeux de ce projet de développement urbain dépassent le strict cadre communal et justifient les participations proportionnées de chaque partenaire.

Cette manière de procéder constitue la meilleure garantie pour que les projets soient menés à leur terme, en synergie avec les partenaires concernés et dans des conditions qui permettent d'optimiser les possibilités de financements (communaux, régionaux, cantonaux, privés et fédéraux).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis n°19-12 relatif à la participation de CHF 250'000.— pour l'engagement d'un coordonateur de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers
 - ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
 - ouï le rapport de la commission ad'hoc,
 - attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
 - décide sous réserve de la confirmation de la participation financière des autres partenaires
- d'autoriser le CODIR d'engager le crédit d'investissement de CHF 250'000.— sur cinq années à compter de 2013 jusqu'à 2017 compris pour un montant annuel de CHF 50'000.— ;
- de prélever annuellement un montant de CHF 50'000.- sur cinq années sur l'actuel compte d'investissement, ce montant sera amorti sur une durée de 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 juillet 2012, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Président

Secrétaire général

Annexes :

1. Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine RDU de l'agglomération nyonnaise <http://www.regionyon.ch/territoire/intercommunalite/> documentation : SDAN chantier n°1

2. Liste des partenaires du SDAN

Annexe 2

SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION NYONNAISE

LISTE DES PARTENAIRES

Présidence :

Mme Fabienne Freymond-Cantone

Suppléante : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Municipale de l'urbanisme, Ville de Nyon

freymond.cantone@nyon.ch

Municipale de la mobilité, Ville de Nyon

elisabeth.ruey-ray@nyon.ch

Vice-présidence :

Mme Martine Baud

Suppléante : Mme Violeta Seematter

Municipale, Prangins, martinebaud@bluewin.ch

Membres ordinaires :

M. Georges Rochat

Syndic, Eysins, info@eysins.ch

Suppléant : M. Franz Kneubühler

M. Jacques Mugnier

Syndic, Duillier, greffemunicipal@duillier.ch

Suppléant : M. Christophe Challande

M. Kurt Möhr

Syndic, Grens, admingrens@bluewin.ch

Suppléant :

M. Alain Porraro

Municipal, Signy-Avenex, signy-avenex@bluewin.ch

Suppléant : M. Bernard Penel

M. Antonio Bilardo

Syndic, Trélex, a.bilardo@trelex.ch / greffe@trelex.ch

Suppléant : M. Yves Ravenel

M. Jean-Léon Blanc

Syndic, Crans-près-Céligny, greffe@crans-pres-celigny.ch

Suppléant : M. Robert Middleton

M. Jean-Noël Goël

Membre du CODIR du Conseil régional

jean-noel.goel@rolle.ch

Mme Leïla Slama-Lambelet

Cheffe de division du service des routes, Etat de Vaud

leila.slama-lambelet@vd.ch

M. Federico Molina

Adjoint du chef du service de la mobilité, Etat de Vaud

federico.molina@vd.ch

M. Philippe Gmür

Chef du SDT, Etat de Vaud

philippe.gmur@vd.ch

Groupe technique :

M. Patrick Freudiger / M. Joël Vetter

Conseil régional

p.freudiger@regionnyon.ch / j.vetter@regionnyon.ch

Mme Naïma Maméri

Office de la mobilité, Ville de Nyon

naima.mamери@nyon.ch

M. Giovanni Troccoli

Urbaniste de Prangins, gtroccoli@prangins.ch

M. Christian Exquis / M. Igor Reinhardt

Groupe opérationnel des pôles, Etat de Vaud

christian.exquis@vd.ch / igor.reinhardt@vd.ch

Le groupe technique mobilise des personnes ressources des services techniques des communes ou des services cantonaux selon les besoins.